



Pourquoi opter pour le CELI de l'Industrielle Alliance?

Considérant qu'épargner nécessite une discipline rigoureuse, peu importe les raisons qui nous motivent à le faire, il est essentiel et avantageux de choisir un partenaire fiable de façon à en tirer le maximum.

Principaux avantages du CELI de l'Industrielle Alliance :

- › Garanties exceptionnelles sur les sommes investies et générées par vos placements à l'intérieur des contrats Ecoflex et Ecoflextra (fonds distincts);
- › Gamme de produits diversifiés, innovateurs et réputés (fonds à intérêt quotidien, fonds à intérêt garanti et fonds distincts);
- › Possibilité de bénéficier d'une protection de vos épargnes contre des créanciers éventuels*;
- › Valeur successorale protégée au décès grâce à la désignation d'un bénéficiaire (sans frais d'homologation);
- › Continuité des cotisations en cas d'invalidité*;
- › Conseillers en sécurité financière qualifiés.

*Certaines conditions s'appliquent.

Quatrième société d'assurance de personnes au Canada, l'Industrielle Alliance compte parmi les chefs de file canadiens dans le domaine des produits et des services financiers. Elle est reconnue pour sa solidité, sa stabilité, son expertise et la confiance qu'elle inspire, aujourd'hui et pour les années à venir.

L'Industrielle Alliance, votre partenaire de confiance pour votre CELI!

N'attendez pas plus longtemps!



VOTRE PARTENAIRE DE CONFIANCE.

Le compte d'épargne libre d'impôt (CELI) s'avère la plus grande innovation pour favoriser l'épargne personnelle depuis la création du régime enregistré d'épargne-retraite (REER) par le gouvernement du Canada.



Le CELI est un programme unique d'épargne (hors REER) mis sur pied pour vous aider à :

- › Épargner de l'argent dans le but de réaliser des projets personnels;
- › Mettre à l'abri de l'impôt les revenus générés par des entrées de fonds (placements existants, revenus de placements, héritages, dons);
- › Maximiser les épargnes en vue de la retraite.

Dans quelle situation devrais-je opter pour le CELI?

- › Je n'ai plus de dettes par rapport à mes biens à usage personnel.
- › J'ai de l'épargne non enregistrée.
- › Mes possibilités REER sont entièrement utilisées.
- › Je veux réaliser des projets à court terme, tels que l'acquisition d'une voiture ou des rénovations résidentielles.
- › Je suis un retraité qui a épuisé ses droits de cotisation REER ou j'ai plus de 71 ans et je désire continuer à épargner en franchise d'impôt.
- › Je prévois que mon taux d'imposition sera plus élevé à la retraite que durant ma vie active.
- › Je suis en début de carrière et mon taux d'imposition est peu élevé. Je préfère utiliser mes droits de cotisation REER plus tard, lorsque mes revenus généreront de plus grandes économies d'impôt.
- › Je suis un travailleur autonome dont les revenus nets ne sont pas assez élevés pour générer un remboursement d'impôt substantiel.

Quels sont les avantages du CELI?

Simple et accessible à tous

Si vous êtes un résident canadien âgé de 18 ans ou plus, vous pouvez verser jusqu'à 5 000 \$ annuellement dans un CELI, quel que soit votre revenu.

Libre d'impôt

Le rendement généré (intérêts, gains en capital ou dividendes) par les sommes déposées dans un CELI et les sommes qui en sont retirées ne sont pas imposables.

Droits de cotisation cumulatifs

Les droits de cotisation annuels s'accumulent indéfiniment lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

Souplesse des retraits

Vous pouvez retirer le montant que vous désirez en tout temps* sans pénalité et les sommes retirées peuvent être déposées à nouveau. De même, il n'y a aucune restriction quant à l'utilisation des retraits.

Complément idéal au REER

Le CELI est un outil de placement complémentaire au REER.

Aucune incidence sur les prestations gouvernementales fondées sur le revenu

Ni les cotisations versées dans un CELI ni les revenus qui en découlent n'ont d'incidence sur les prestations du Supplément de revenu garanti, de la pension de la Sécurité de la vieillesse, de la Prestation fiscale canadienne pour enfants et autres prestations gouvernementales fondées sur le revenu ou sur l'admissibilité à ces prestations.

Large éventail de fonds de placement

Vous êtes libre de choisir les fonds de placement (fonds à intérêt quotidien, fonds à intérêt quotidien garanti ainsi qu'une gamme de fonds distincts) qui reflètent vos besoins.

Outil intéressant de fractionnement du revenu

Un couple peut ouvrir deux CELI même si l'un des deux conjoints n'a pas de revenus.

Mise en garantie du contrat

Vous pouvez céder les actifs d'un CELI en garantie pour un emprunt.

Quelles sont les principales différences entre le CELI et le REER?

Enregistrement
Âge d'admissibilité
Âge limite pour cotiser
Plafond annuel de cotisations
Déduction de la cotisation
Imposition au retrait
Retraits et droits de cotisation
Admissibilité aux différents programmes gouvernementaux
Mise en garantie

CELI

Oui
18 ans
Aucun
5 000 \$ (peu importe le revenu gagné)
Non
Non
Les droits de cotisation peuvent être récupérés en entier lorsque des sommes sont retirées
Les retraits, ne s'ajoutant pas au revenu, ne peuvent modifier l'admissibilité
Peut être cédé en garantie

REER

Oui
Aucun
71 ans
18 % du revenu gagné, moins le facteur d'équivalence (maximum 20 000 \$ pour 2008 / 21 000 \$ pour 2009)
Oui
Oui, entièrement
Tout droit de cotisation est perdu lorsque des sommes sont retirées
Les retraits, s'ajoutant au revenu, peuvent modifier l'admissibilité
Ne peut être cédé